



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-MARTIN VALMEROUX

Procès-verbal - Réunion du Conseil Municipal

Séance du 21 juillet 2020 à 20h00

Conseillers municipaux présents :

Présents :

M. Christian FOURNIER,
Mme Yvette MARTIN,
M. Gilbert CHABRIER-JOURNIAC,
M. Nasreddine DRIDI
M. Michel DELMAS,
M. Jean-Pierre CHANCEL,
Mme Catherine MARTIN
M. André GASTON
Mme Catherine DUFFAY,
M. Olivier CHÂTEAU,
Mme Marlène BILLOUX,
Mme Cécile BADUEL,
M. Gabriel RIEU,
M. Philippe RAVIT,
Mme Élise LAJARRIGE

L'an deux mille vingt, le mardi 21 juillet, le Conseil Municipal de Saint-Martin-Valmeroux, dûment convoqué le 15 juillet 2020, s'est réuni en salle du Conseil.

Monsieur Christian FOURNIER, le maire, préside la séance et la déclare ouverte à 20h05.

Les conseillers présents, au nombre de 15 à l'ouverture de la séance, ont atteint le quorum.

Ordre du jour :

1 – Élections des membres du Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles

2 – Création de deux contrats à durée déterminée saisonniers

3 – Projet d'animations été 2020

4 – Création d'une commission appel d'offres

Questions diverses

Monsieur le maire indique que les 15 conseillers municipaux élus sont présents, le quorum est donc atteint. Il rappelle l'ordre du jour.

1- Elections des membres du Comité de la Caisse des écoles de Saint-Martin-Valmeroux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Éducation et notamment son article R-212-26,

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal des modalités de renouvellement des Comités de Caisse des écoles.

Présidé de droit par le Maire, le Comité de la Caisse des Écoles comprend selon l'article R-212-26 du code de l'éducation, deux autres membres de droit, le représentant de la DSDEN et le représentant de la Préfecture du Cantal.

Il est donc composé de 4 administrateurs et 4 membres nommés, auxquels on ajoute le président. Soit en nombre égal :

- 4 administrateurs nommés par le maire,
- 4 administrateurs élus parmi et par le conseil municipal, auxquels s'ajoutent le président (le maire, de droit) le représentant de la DSDEN et le représentant de la Préfecture du Cantal.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de porter le nombre de membres de ce Conseil d'Administration à 4 membres élus et 4 membres nommés, et demande aux candidats à ces quatre sièges de bien vouloir se faire connaître du Conseil Municipal. Mme Cécile BADUEL, Mme Élise LAJARRIGE, Mme Yvette MARTIN et Mme Marlène BILLOUX proposent leur candidature sous une seule liste proposée.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé sous enveloppe son bulletin de vote écrit sur papier blanc, dans l'urne disposée à cet effet devant le Président de séance.

Monsieur le maire procède au dépouillement des voix. A l'unanimité, Mme Cécile BADUEL, Mme Élise LAJARRIGE, Mme Yvette MARTIN et Mme Marlène BILLOUX ont été proclamées membres élues du Comité de la Caisse des Écoles de Saint-Martin-Valmeroux et immédiatement installées.

2- Création de deux contrats à durée déterminée saisonniers

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDÉRANT que la présence de deux agents supplémentaire est essentielle pour assurer la surcharge de travail saisonnier sur les services techniques du 23 juillet 2020 au 23 septembre 2020,

M. le Maire propose de recruter deux agents saisonniers respectivement:

- pour la période du 23 juillet 2020 au 23 septembre 2020,
- pour la période du 23 juillet 2020 au 23 aout 2020,

Le salaire des agents sera calculé par rapport à l'indice brut 380 majoré 350. Le temps de travail est fixé à 35h00 par semaine.

Le Conseil Municipal de Saint-Martin-Valmeroux, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTÉ la création de deux CDD saisonnier sur les services techniques pour les périodes précitées

DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget communal 2020

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents s'y afférant

3-Projets d'animations saisonnières

La piscine municipale étant fermée, Monsieur le maire indique que depuis leur entrée en fonction les élus ayant délégation de fonction ont travaillé sur des projets d'animations saisonnières afin de proposer aux Saint-Martinois des activités annexes différentes et attractives. Ces dossiers étant en cours d'élaboration, des délibérations prochaines seront proposées au Conseil le cas échéant avec l'aval de la Préfecture du Cantal.

Trois projets se sont profilés et Monsieur le maire laisse la parole aux élus en charge des différents dossiers :

- Théâtre de Rue – Date prévisionnelle 27 aout 2020 à 19h00

Monsieur Michel Delmas indique que la Compagnie « Gravitation » pourrait intervenir sur la date proposée sur un lieu qui reste à définir en proposant un spectacle « M. Propre » destiné aux adultes et enfants à partir de 10 ans.

Madame Cécile Baduel rajoute que cette troupe devait initialement se produire lors du festival de Théâtre de Rue d'Aurillac en aout, mais dû aux annulations dues au COVID-19, il a été proposé aux communes des spectacles différents in situ.

- Projet d'animations nature – Dates prévisionnelles 7 et 14 aout 2020 les après-midi

Madame Cécile Baduel indique au conseil municipal que ce projet était à l'origine à l'attention des jeunes de plus de 12 ans afin de ne pas porter préjudice à la fréquentation du CLSH. La Fédération des Associations Laïques du Cantal est actuellement en convention avec la mairie, cette convention permet de faire intervenir un animateur détaché pour 2 journées ou 2 demi-journées sur une activité de plein air, pour deux groupes de 8 enfants de 12 à 16 ans. Cet animateur serait payé par la commune (question Monsieur Philippe Ravit)

Mme Baduel indique que Monsieur Vincent Terrisse propose des activités de Canyoning dans la Vallée de l'aspre qui semblent tout indiquées car complémentaires aux autres activités déjà proposées par exemple par la Communauté de Communes du Pays de Salers.

- Projet de cinéma plein air – Date prévisionnelle 18 aout 2020 au terrain de football – 22h

Monsieur André Gaston indique qu'un projet de cinéma de plein air organisé dans les conditions de sécurité et de protection contre le virus du COVID-19 sera organisé pour les enfants (projections de dessins animés de la franchise Disney) ainsi qu'un film tout public, pour une somme de 940 €. La question de la gratuité de l'entrée est évoquée car les démarches administratives impliquées dans la création d'une régie pourraient ne pas être possible dans le temps imparti.

Monsieur Jean-Pierre Chancel indique que la gratuité est préférable.

4-Création d'une commission d'appel d'offre

Vu l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil,

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L 1414-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter en plus du Maire, président de droit, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le Conseil Municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offre.

Monsieur le maire demande aux candidats à ces six sièges de bien vouloir se faire connaître du Conseil Municipal. M. Nasrdeeddine DRIDI, M. Gabriel RIEU, M. Jean-Pierre CHANCEL, M. Olivier CHATEAU, M. Michel DELMAS et M. Gilbert CHABRIER-JOURNIAC, proposent leur candidature sous une seule liste proposée.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé sous enveloppe son bulletin de vote écrit sur papier blanc, dans l'urne disposée à cet effet devant le Président de séance.

Monsieur le maire procède au dépouillement des voix. A l'unanimité, M. Gabriel RIEU, M. Olivier CHATEAU, M. Gilbert CHABRIER-JOURNIAC ont été proclamés membres titulaires de la commission d'appel d'offre et M. Nasrdeeddine DRIDI, M. Jean-Pierre CHANCEL, et M. Michel DELMAS ont été proclamés membres suppléants de la commission d'appel d'offre et immédiatement installés.

5-Questions diverses

Monsieur Jean-Pierre Chancel souhaite que soit évoquée une cheminée posant un grave problème de sécurité.

Monsieur le maire indique qu'en effet une cheminée située dans l'impasse Barri de la Filandiera est en train de s'écrouler et qu'une rencontre amiable a eu lieu entre le propriétaire de la maison concernée et lui-même, qui n'a pas eu l'issue attendue de prise en charge immédiate des frais de

reconstruction par le propriétaire. Monsieur le maire indique qu'il souhaite prendre un arrêté de mise en péril, ce qui impliquera la prise en charge des travaux par la commune et le paiement de ceux-ci par le propriétaire du logement, qui estime pour sa part qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Monsieur Ravit demande si le propriétaire a invoqué une raison de manque de moyens financiers. Monsieur le maire indique que non, et que les travaux sont estimés à 3000 €.

Monsieur le maire indique que la Loi impose désormais aux trois premiers conseillers municipaux de Saint Martin Valmeroux, maire inclus, de devenir Conseillers communautaires dans l'EPCI de leur secteur, la communauté de communes du Pays de Salers.

Il indique que Mme Catherine Duffay, première adjointe, et Monsieur Gilbert Chabrier-Journiac, deuxième adjoint, n'ont pas la disponibilité nécessaire à ces sièges et préfèrent laisser leur place au prochain conseiller municipal dans l'ordre du tableau.

Monsieur le maire indique que les conseillers municipaux ainsi préposés démissionneront du poste afin de laisser le deuxième siège de conseiller communautaire à Mme Élise Lajarrige et le 3^{ème} siège à Mme Cécile Baduel.

Monsieur Philippe Ravit demande à Monsieur le maire s'il est possible que les convocations aux réunions des conseils municipaux, conseils d'administrations et commissions soient envoyées de manière électronique.

Le maire demande au conseil municipal qui donne son autorisation pour cette requête.

La séance est levée à 20h50.

La secrétaire de séance,
Élise LAJARRIGE

